

PROCES VERBAL DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 03 avril 2017

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, MISTLER JM, BARBE C, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V,

MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, BEZIADE S.DARCOS M-L,

Absents excusés : LESBEGUERIE T,

Procuration : LESBEGUERIE T à M DUPIOL JC

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M PORTES Jean Michel

En préambule de la séance, M le maire apprend au conseil municipal que la subvention sollicitée au titre de la DETR 2017 pour le financement des travaux de la salle des fêtes n'a pas été accordée. Il était attendu un montant de 70 000 € pour un projet de 344000 €. Afin d'éviter un emprunt trop conséquent, il demande que le projet soit repoussé à 2018. Le conseil municipal accepte de reporter les travaux.

M MISTLER revient sur la nécessité du projet. A son avis il y a une incohérence entre le coût et la superficie créée. Il demande que ce projet soit de nouveau réfléchi. Il lui est demandé de faire une nouvelle proposition. M le maire rajoute qu'il faut tout de même payer l'étude réalisée par l'architecte. Un nouveau dossier sera déposé en fin d'année pour 2018.

1 VOTE DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

1° COMMUNE

M PORTES prend la parole :

En fonctionnement la section s'équilibre à 762 712.13 €

La commission s'est attachée à réduire et à évaluer au mieux certains postes.

Il détaille quelques articles des dépenses (maintenance, entretien, prestation cantine..).

Il présente les subventions aux associations qui sont retenues par la commission des finances, après études des demandes. Le comité des fêtes sollicite pour la 1^{ère} année une aide de 500 € : il lui sera accordé 200€.

Par contre le Sud Gironde Football Club et l'association Familles Rurales subiront une légère baisse.

- DELIBERATION 2017/04/17 Subventions Communales

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'état ci-dessous des subventions à verser auprès des associations communales et extra communales,
- charge M le maire de la réalisation des prévisions budgétaires.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Familles Rurales	700,00 €
Espoir et Joie de Vivre	381,00 €
Gym Club	350,00 €
Sud Gironde Football Club	700,00 €
Anciens Combattants	122,00 €
Coopérative Scolaire	152,00 €

ACCA	300,00 €
USSEP ASSO Cudos	100,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
SOUS TOTAL	3 005,00 €

ASSOCIATIONS DIVERSES

Prévention Routière	80,00 €
Association des Dons du Sang	80,00 €
Equipe St Vincent	630,00 €
Téléthon	100,00€
Association des jeunes sapeurs-pompiers	50,00 €
Noms Burlesques	50,00 €
Croix rouge	50,00 €
Association Nuits Atypiques	50,00 €
TOTAL	4 095,00 €

Les cotisations sociales augmentent encore, car nous avons un agent contractuel et un agent titulaire qui se chevauchent jusqu'au départ à la retraite ce dernier en juin 2018. Il y a 10 agents titulaires, 4 contractuels et 1 contrat d'avenir.

Pour les recettes, la commission a statué sur une augmentation des 3 taxes pour 2017. M PORTES présente l'état 1259 pour un produit attendu de 217061 € (sans augmentation).

M le maire fait un rappel des dernières augmentations appliquées sur les taxes communales :

En 2010 pour un produit attendu supplémentaire de 5000 € et en 2015 de 7000 €.

Une simulation est demandée auprès des services fiscaux pour un produit supplémentaire de 5000 €, 7000€ et 10000€.

La commission des finances a retenu une augmentation de 7000 €. Un coefficient de variation proportionnelle de 1.032253 est appliqué sur les taux de 2016. Le produit attendu passe à 224 040 € Il est décidé pour l'avenir, d'augmenter de 2% tous les ans les taxes communales.

DELIBERATION 2017/04/018 AUGMENTATION DES 3 TAXES

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation des taux comme indiqué ci-dessous pour l'année 2017, soit :

➤ Le montant des allocations compensatrices revenant à la commune s'élève à 16 760 €

	Pour mémoire TAUX 2016	TAUX 2017	BASES 2017	PRODUITS
TH	14,01 %	14.46 %	705 300	101 986
F B	17,09 %	17.64 %	496 800	87 635
FNB	81,33 %	83.95 %	41 000	34 419
			Total	224 040

Soit un produit fiscal total de 240 800€

Concernant les dotations de l'Etat, la baisse qui devait être appliquée a été réduite de moitié. L'Etat nous accorde 202 121 €

La section investissement s'équilibre à 142 044 €.

M PORTES détaille les projets retenus :

- programme matériel (21) 3000 € : acquisition d'ordinateur portable , 3 trottinettes pour les élèves de maternelle, divers

- programme école (23) 12715.95 € :

- Salle Informatique_ (électricité et mise en service de 16 appareils). *Une aide financière a été demandée au Conseil Départemental pour 725 € (en attente)*

- mise en sécurité de l'école suite au PPMS coût : 7 344.95 (clôture, vitres système alarme)

Une aide est demandée au Conseil départemental 50 % : 3060.40 (en attente)

Une aide est sollicitée au FIPD ETAT 25 % : 1530 € (en attente)

- programme aménagement du Bourg (25) 6086.46 € (changement de 6 candélabres modèle BUZZ dans le lotissement des Jardins du Bourg, 2 autres candélabres à changer dans la commune.

Une avance remboursable proposée par le SDEEG va être mise en place avec le 1^{er} paiement en 2018 .

La PROGEFIM va participer à hauteur de 2314 € pour les 6 candélabres.

- programme voirie (27) 21 574.64 € (Busage fossé Larroudey , Aménagement « sarraute »)

Aide FDAEC 2017 14 007€

- programme Village Horizon (53) 2 600 € (Installation des licences et programmes)

-programme Logement de la poste () 5000 €

- changement de toutes les ouvertures de l'appartement 5 000 €

-programme Croix Rousse DFCI (56) 36 380 € (réfection de la piste)

Aides obtenues : 30316 €

M BARBE constate qu'il n'y a aucun budget de prévu pour la gestion différenciée.

M le maire répond qu'il faut constituer un dossier avec les dépenses et aides financières possibles afin de les intégrer dans le budget investissements.

M PORTES termine en indiquant qu'une réunion de la commission des finances sera faite en fin d'été.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2017.

2° BUDGET MULTIPLE RURAL

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 18 734.45 € et à 11185.64 € en investissement.

L'emprunt est couvert par les loyers et se termine en 2018.

3° BUDGET SALON DE COIFFURE

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 4 159.71 € et à 5046.15 € en investissement.

L'emprunt, couvert par le montant des loyers , se termine cette année.

Ces 2 budgets vont devenir excédentaires lorsque les emprunts seront totalement remboursés.

Le conseil demande à M le maire de s'adresser au percepteur afin d'étudier la solution qui intégrerait une partie des excédents dans le budget général.

4° CERCLE

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 11737.69 € et à 9298.43 € en investissement.

L'emprunt est également couvert par l'annuité d'emprunt. Ce dernier se terminera en 2024.

Les trois budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

III FDAEC

Suite à la réunion de répartition du FDAEC organisée par le Conseil Départemental, la part affectée à Cudos s'élève à 14 007€.

Cette aide sera affectée au programme 27 voirie. Elle portera sur des travaux de busage de Larroudey, l'Aménagement de Sarraute et le reprofilage du chemin de « la Rieu ».

IV GIRONDE RESSOURCES

M le maire explique qu'il s'agit de la création d'une agence technique départementale qui souhaite apporter aux collectivités membres une assistance d'ordre juridique, technique, administrative ou financière. Le département souhaite associer les communes et EPCI à la création et à la gestion de Gironde ressources. Une délibération est demandée quant à l'adhésion à Gironde Ressources.

DELIBERATION 2017/04/18 GIRONDE RESSOURCES

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que :

« Le département, des communes et des établissements public intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une structure, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources ».
- d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.
- de désigner le Maire, Jean Claude DUPIOL ainsi que son suppléant, M DAURIAN Bernard pour siéger au sein de « Gironde Ressources »,
- d'autoriser M le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

VI QUESTIONS DIVERSES

a) TABLEAUX ARTIGUEVIEILLE

M le maire rappelle qu'une aide a été demandée auprès des services de la DRAC pour le nettoyage des 2 tableaux dans l'église d'Artiguevieille. Ce dossier avait été ajourné lors du dernier conseil. Certains élus pensaient que les traces sur les tableaux n'étaient que de la poussière.

Les services de la DRAC demandent si ce projet est maintenu et propose une subvention de 426 €.

Il est demandé aux élus d'évaluer l'origine et la progression de ces traces.

La décision sera prise ultérieurement.

b) M MISTLER a signalé l'absence du panneau indiquant Cudos sur la RN524 en provenance de Bazas. M le maire doit en discuter avec la DIRSO, responsable de cette route.

c) CANTINE

Le contrat arrive à terme. Il faut lancer une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée.

d) CHEMIN

Le chemin rural N° 53 « la Vignotte » est actuellement fermé par une clôture électrique installée par M COTTRAY. M le maire a eu une discussion avec l'intéressé, qui indique que ce chemin sera ouvert dès que nous ouvrirons officiellement tous les chemins créés par l'aménagement foncier de l' A65.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire avait demandé à M FAURE, SDEEG d'envisager par mesure d'économie une coupure de l'éclairage public la nuit.

M FAURE conseille de ne pas le faire car jusqu'à ce jour nous profitons d'un forfait, qui serait modifié en cas de renégociation des contrats.

e) PRET TERRAIN ANNEXE

L'USB Rugby a sollicité , par courrier le prêt du stade annexe pour une manifestation « journée rugby » qui aura lieu le 6 mai de 9h à 12 h .

Le terrain sera prêté pour cette manifestation.

f) DEFIBRILLATEUR

Malgré le report des travaux, le défibrillateur sera installé à l'extérieur de la salle des fêtes, à proximité du cercle côté RD932.

Il est nécessaire de prévoir une ligne téléphonique et électrique.

Jean Michel PORTES propose qu'une notice d'utilisation soit affichée à côté de l'appareil.

g) PERMANENCES ELECTORALES

PRESIDENTIELLES 23 AVRIL ET 7 MAI

1^{ER} TOUR 23 avril

Président : DUPIOL Jean Claude

suppléant : DAURIAN Bernard

Assesseurs : Mme SERES Anny, M PLATON Michel, M MISTLER Jean Michel

8 h à 12 h

12 h à 15 h30

15 h30 à 19 h

DUPIOL Jean Claude	BARBE Christian	DAURIAN Bernard
PORTES Jean Michel	BEZIADE Stéphanie	SERES Anny
DARCOS Marie Laure	MISTLER Jean Michel	PLATON Michel

2^{ème} tour 7 mai

Président : DUPIOL Jean Claude

suppléant : DAURIAN Bernard

Assesseurs : Mme SERES Anny, M PLANTON Michel, M MISTLER Jean Michel

DUPIOL Jean Claude	DAURIAN Bernard	LAFARGUE Jocelyne
RAIMAUT Vincent	LALANE Sylvie	SERES Anny
SERES Anny	MISTLER Jean Michel	PLANTON Michel

LEGISLATIVES 11 ET 18 JUNE 2017

Président : DUPIOL Jean Claude

suppléant : DAURIAN Bernard

Assesseurs : Mme SERES Anny, M PLATON Michel, M PORTES Jean Michel

1^{ER} TOUR 11 JUNE

8 h à 12 h

12 h à 15 h30

15 h30 à 19 h

DUPIOL Jean Claude	BARBE Christian	DAURIAN Bernard
PORTES Jean Michel	PLATON Michel	PLANTON Michel
MISTLER Jean Michel	RAIMAUT Vincent	SERES Anny

2^{ème} tour 18 juin

Président : DUPIOL Jean Claude

suppléant : DAURIAN Bernard

Assesseurs : Mme SERES Anny, M PLANTON Michel, M PORTES Jean Michel

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux conseillers.

Mme SERES : elle signale l'absence de nettoyage de la salle des fêtes après la location à l'Office de Tourisme.

Mme LALANE : Elle indique qu'elle reprendra la gestion de la salle des fêtes à compter de septembre 2017, après avoir revu le règlement de location de la salle.

M MISTLER : le chemin « du Pelissey » se dégrade. Il demande si l'entreprise ESPUNY ne peut pas revenir remettre le chemin, en état.

M BARBE : discussion autour des périodes de fonctionnement du broyeur indiquées dans le règlement.

FIN DE LA SEANCE 23 H 45